

N/REF : 30/01/2026 15H20 C:000039 I:02395
V/REF : AC/C38628
V/Email reçu le Vendredi 30/01/2026 à 15H20

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCT
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCT
29, SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35200 RENNES

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 29 SQUARE DES HAUTES CHALAIS - PASS CHANTIER JUSQU'AU 06/02
LOGEMENT N° 008448, PORTE N°83, 8° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REPRISE JOINTS LAVABO ET BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : Mme M LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 05/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE JOINT EXISTANT ET NETTOYAGE
RÉALISATION D'UN NOUVEAU JOINT DE SILICONE SUR LAVABO ET BAIGNOIRE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 06/02/26 à 10H37 Mme M LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
3,00	PBL045-FP.joint	sil.s/évier/lav./vasq/ml	1	30,00
				90,00
		TOTAL H.T.		90,00
		T.V.A. a 10,00%		9,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.